



Concours des pratiques agro écologiques prairies et parcours : 5 territoires organisent leur concours ce printemps en Pays de la Loire

Paru le 19 mai 2021

➤ L'ex concours prairies fleuries devenu le concours des pratiques agro écologiques est une institution maintenant reconnue et qui met en valeur un territoire, une parcelle, des pratiques cohérentes et un éleveur. Le millésime 2021 débute en mai avec plusieurs territoires inscrits en Pays de la Loire.

Concours des pratiques agro écologiques

Qu'est-ce que ce concours : il fut nommé depuis une quinzaine d'années concours des prairies fleuries puis son intitulé change en 2018 pour devenir "Prairies & Parcours".



Depuis 2014, le concours "Prairies & Parcours" du Concours Général Agricole (CGA) récompense le meilleur équilibre agro-écologique rendu par des prairies, dont les pratiques de l'éleveur sont cohérentes avec ses objectifs et les enjeux du territoire. L'obtention d'un prix d'excellence agro-écologique pour ces parcelles en prairies naturelles portent sur 7 catégories à contextes différents.

Ces pratiques agricoles valorisent et renouvellent la biodiversité sur les parcelles agricoles. La richesse floristique des herbages agit sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.) et contribue à une production agricole de qualité grâce à ce fourrage de prairies exceptionnel, en même temps qu'elle contribue au maintien de la biodiversité (faune et flore). Un prix spécial agricole est remis à une exploitation ayant la démarche la plus aboutie de mise en valeur et préservation des espèces mellifères.

Les éleveurs lauréats sont récompensés pour les propriétés agro-écologiques de leurs prairies dites "fleuries" au Concours Général Agricole. C'est une reconnaissance nationale.

Organisation du concours local

Un territoire, un organisateur, des prairies mises en compétition (1 par élevage), un jury local (un agronome expert des prairies naturelles et fourrages, un botaniste, un naturaliste (entomofaune, avifaune..), un apiculteur, un président de jury).

Le Jour j, jour du concours local : le jury ne connaît pas les parcelles. Celui-ci dispose d'une heure pour chaque parcelle : 15 mn d'échanges et discussions préalables avec l'éleveur afin qu'il décrive son système, ses pratiques... Ensuite, le jury parcourt la parcelle pour juger de ses valeurs et atouts. Le jury, chacun dans sa spécialité, présente à l'éleveur les caractéristiques de sa parcelle. C'est un moment apprécié des éleveurs.

A la fin de la journée, le jury délibère très objectivement pour définir le classement des parcelles. Ensuite, nous réalisons la rédaction du dossier de la parcelle n°1, qui remontera au national en novembre.

Le Jury national (6 membres, un éleveur gagnant de l'édition précédente, plus un président de jury) reçoit les dossiers pour une pré-sélection début février, puis arrive le jour de la délibération finale, mi-février. Les prairies retenues sont ensuite transmises au CGA pour une remise officielle des prix.

Les critères pour évaluer les dossiers (extrait du règlement)

Le dossier est complet et apporte les éléments techniques nécessaires à sa compréhension. L'équilibre agri-écologique est marqué et les pratiques de l'éleveur sont cohérentes avec ses objectifs et les enjeux du territoire.

Les prairies de la région Pays de la Loire ont souvent été mises à l'honneur

2020 est une année exceptionnelle, trois prairies (3 élevages et 3 territoires différents), mais les années précédentes des élevages ont déjà reçus une distinction :

- Marais de Brière 2014, fauche et pâturage, GAEC VEILLON de Brière.
- Marais de Brière 2016, 1 pâturage exclusif, GAEC TOBBY.
- Vallée de la Loire 2017, GAEC CHALIN.

Palmarès 2019, 2 prairies de la région sont récompensées EARL BRAULT (Mesnil en Vallée, territoire Vallée de la Loire) est première de sa catégorie et le 2ème prix est attribué au GAEC de L'ILE ADET (Frossay, Estuaire sud de la Loire).

Palmarès 2020 (concours locaux organisés en 2019)

En 2019 (millésime 2020), cinq territoires des Pays de Loire concourraient :

La Vallée de la Loire, le Marais Breton, l'Estuaire Nord, les prairies du lac de Grand Lieu et le territoire des Marais de Vilaine.

Trois prairies furent récompensées, trois élevages sont mis à l'honneur.

Dans la catégorie 3 pâturage

le **GAEC FERME DU BAS VERGER** est second de cette catégorie sur le territoire du marais de Grand Lieu, élevage bovin viande et porc.

Dans la catégorie 4, fauche (et secondairement pâturage) / Plaine et Piémont – humide avec 17 candidats, le niveau était très élevé cette année. Deux prairies ligériennes ont été récompensées dont une lauréate.

1er EARL FERME DE MAREIL - Elevage bovins viande bio - Territoire : Estuaire de la Loire Nord.

3ème prix EARL DE LA TOUCHE SAINT JOSEPH - Elevage bovin viande - Territoire Marais de Vilaine.



Concours Printemps 2021

En 2021 les Pays de la Loire engagent plusieurs territoires : la Vallée de la Loire, le Marais Breton, le marais poitevin vendéen, l'Estuaire Sud et un territoire du parc naturel régional Loire Anjou Touraine. La CAPDL est organisatrice ou co-organisatrice des concours locaux avec nos partenaires (CEN, Conseil départemental de Loire-Atlantique, syndicat de la Baie de Bourgneuf, ...).



CONTACTS

Elise MICHEL, CAPDL (44)	- 02.53.46.62.74 - elise.michel@pl.chambagri.fr
Jean-Luc GAYET, CAPDL (44)	- 02.53.46.63.19 - jean-luc.gayet@pl.chambagri.fr
Aude BRACHET, CAPDL (49+72)	- 02.41.96.76.20 - aude.brachet@pl.chambagri.fr
Stéphanie GUIBERT, CAPDL (53)	- 02.43.67.38.70 - stephanie.quibert@mayenne.chambagri.fr
Etienne FRUCHET, CAPDL (53)	- 02.43.67.36.89 - etienne.fruchet@mayenne.chambagri.fr
Grégoire DUFOUR, CAPDL (85)	- 02.51.36.82.31 - gregoire.dufour@pl.chambagri.fr